



PARTIE A CONSERVER PAR LE MAITRE DE STAGE lors de l'acceptation du stage

Annexe 1 de la convention de stage

« Objectifs et modalités pédagogiques »

Pour rappel coordonnées de l'élève

Nom :

Prénom :

Age lors de la période de formation en milieu professionnel :

(A réception de la Fiche navette – Acceptation d'un stagiaire, 3 exemplaires des conventions vous seront envoyés. Merci de nous en retourner un exemplaire signé.)

STAGE N°1 : « SERVICES A LA PETITE ENFANCE »

d'une durée de 8 semaines

Vous trouverez ci-dessous les périodes de stage, ainsi que les situations professionnelles dans lesquelles l'élève aura à s'impliquer.

Ce stage donnera lieu à une évaluation pratique en milieu professionnel (CCF) : activités liées à l'hygiène, au confort et à la sécurité des personnes.

• Périodes de stage :

10-09-18 au 15-09-18

15-10-18 au 20-10-18

05-11-18 au 10-11-18

03-12-18 au 08-12-18

22-10-18 au 27-10-18

19-11-18 au 24-11-18

10-12-18 au 15-12-18

01-10-18 au 06-10-18

Champ de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre d'une communication adaptée aux différents interlocuteurs et différentes situations : <ul style="list-style-type: none"> ○ dialogue avec les enfants ○ transmission d'informations au sein de l'équipe professionnelle ➤ Ecoute et prise en compte des demandes 	Appréhender le niveau de développement et déterminer les besoins afin d'accompagner vers l'autonomie.
Accompagnement des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien et Aménagement du cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Activités d'hygiène et de confort ; entretien du linge, des locaux et des équipements... ○ Réfection et change du lit ➤ Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide aux repas ○ Surveillance de la sieste ○ Soins d'hygiène ➤ Activités d'éveil sensoriel, de motricité et de socialisation pour favoriser le développement de l'enfant ➤ Respect des règles d'hygiène et de sécurité 	Fournir un service conforme aux besoins des enfants

Indice	Date
F	27-04-17

SUIVI DU STAGE

Pour assurer la cohérence de la formation :

- Un carnet de stage établit la liaison entre l'établissement, le lieu de stage et la famille
- Des visites seront effectuées par les formateurs
- L'équipe pédagogique est ouverte à toute forme de partenariat avec les professionnels.

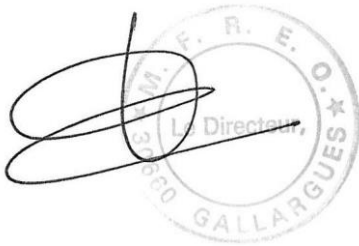
Le stagiaire est assuré par l'établissement. Une convention signée entre la structure d'accueil, la Maison Familiale Rurale « *Petite Camargue* » et le représentant légal du stagiaire. Celle-ci devra nous être retournée signée avant le début du stage.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans la formation de nos élèves.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La directrice

B. DESSAILLEN-THEROND





Maison Familiale Rurale « Petite Camargue »

560 route des Plages – 30660 Gallargues-le-Montueux

Tél. 04 66 35 26 62 - Fax 04 66 35 29 37

Indice	Date
F	27-04-17



Année scolaire 2018-2019

Classe de Première Professionnelle « Services Aux Personnes et Aux Territoires » – « A »

PARTIE A RETOURNER A LA MFR
au minimum 1 mois avant le début du stage pour l'envoi des conventions

Fiche navette – Acceptation d'un stagiaire
*(A réception de ce document, 3 exemplaires des conventions vous seront envoyés.
 Merci de nous en retourner un exemplaire signé.)*

STAGE N°1 : « SERVICES A LA PETITE ENFANCE »

L'élève :

Date de naissance Tél.

a été accepté(e) en stage dans l'entreprise suivante :

Nom, adresse de l'entreprise et dénomination du service.....

Entreprise dirigée par :

Nom du maître de stage : Fonction :

Téléphone : Email :

HORAIRES journaliers du stagiaire dans la structure principale :

	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	de	à	de	à
MARDI	de	à	de	à
MERCREDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à
VENDREDI	de	à	de	à
SAMEDI	de	à	de	à

(maxi 35 h hebdomadaires ou 32 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans)

HORAIRES journaliers du stagiaire avec l'organisme d'accueil cosignataire, tel que mairie, communauté de communes, SIVOM... si la structure principale est une école maternelle (pour compléter les heures de stage si nécessaire)

	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	de	à	de	à
MARDI	de	à	de	à
MERCREDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à
VENDREDI	de	à	de	à
SAMEDI	de	à	de	à

(maxi 35 h hebdomadaires ou 32 heures hebdomadaires pour les moins de 15 ans)

Tenue Exigée : OUI Si oui préciser :
 NON

Date :

Signature et Tampon :